

Vice-Président délégué à
L'Aménagement, Planification et Achat Public

Monsieur Jacques WITKOWSKI
Préfet de la Région Provence-Alpes-
Côte d'Azur
Préfet de la zone de Défense et de
Sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Préfecture de Région Provence-Alpes-
Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône
CS80001
13282 MARSEILLE Cedex

DOSSIER SUIVI PAR :
Apolline BEAUFORT
DGD AMENAGEMENT DURABLE HABITAT INCLUSION ET COHESION
TERRITORIALE
T : 06.46.29.96.86
apolline.beaufort@ampmetropole.fr
Nos réf : DIVUI-S4124100/2026-04-40956
Vos réf : 2025-285-A
AR : 2C19034959055

Objet : Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fos-sur-Mer - Avis de la Métropole – Projet « NeoCarb Log »

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 9 mars 2026, vous m'avez transmis, pour avis, la demande d'autorisation environnementale déposée par la société ELYSE SPV6, ainsi que le permis de construire associé. Le projet concerné consiste en l'implantation d'une plate-forme logistique, dénommée « NeoCarb Log », dédiée au stockage et à la distribution de méthanol et de carburant d'aviation durable, situé sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer.

Au regard des éléments du dossier, le projet est compatible avec les dispositions réglementaires du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fos-sur-Mer en vigueur. De plus, il s'inscrit en cohérence avec les objectifs poursuivis par la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Istres Ouest Provence, en cours sur la commune. Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence, au titre de la planification urbaine, émet un avis favorable au projet visé en objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal MONTECOT

